

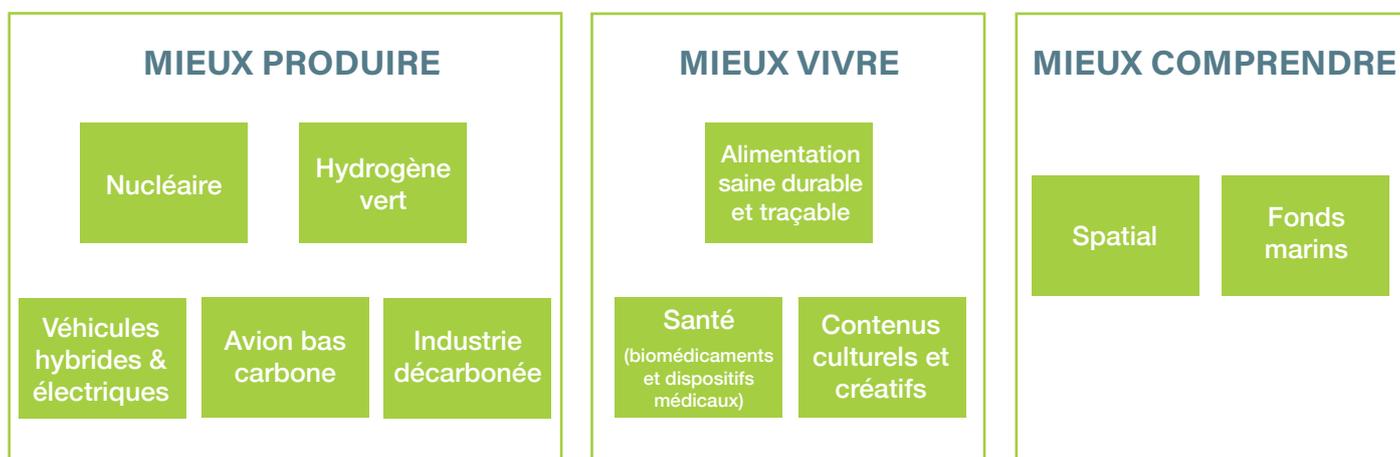
NOTE DE DÉCRYPTAGE

FRANCE 2030

- Décembre 2021 -

UN PLAN AMBITIEUX
DES OPPORTUNITÉS À SAISIR POUR 2022

Le 12 octobre 2021, le Président de la République présentait **France 2030**, doté de 30 milliards d'euros pour la période 2022-2027. Dans le prolongement du plan de relance, l'ambition est au développement de notre industrie et des technologies d'avenir. Lors de sa présentation, 10 objectifs ont été visés autour du « **Mieux produire, Mieux vivre et Mieux comprendre** ».



Pour autant, ce ne sont que les récents amendements du gouvernement à la Loi de finance 2022 qui apportent plus de précisions sur ce grand plan d'investissement.

D'abord annoncé à 30 milliards d'euros, **ce sont au final 34 milliards d'euros qui y seront consacrés :**

30 Mds€ en subvention

 **50%** vers des dépenses de la **décarbonation de l'industrie**

 **50%** vers des acteurs émergents porteurs d'innovations

4 Mds€ en fonds propres

 **3 Mds€** vers des start-up

500 M€ pour la «révolution du système agroalimentaire»

Au-delà du fléchage des crédits, **4 conditions indispensables** (non cumulatives) devront être respectées :

-  La **sécurisation de l'accès aux matériaux** (métaux, plastiques, bois, ...) ainsi qu'aux composants stratégiques, notamment électroniques, robotiques et machines intelligentes
-  Le **développement de solutions nationales** en matière de logiciels, dans l'intelligence artificielle, la cybersécurité, le cloud et le calcul numérique
-  La **construction des formations** de demain
-  L'**investissement**, y compris en capital, pour aider nos innovations à émerger et s'industrialiser et aider à l'accélération des start-up

MAIS QU'EN EST-IL POUR 2022 ?

Sur cette prochaine année, 3,5 milliards de crédits seront engagés, dont 2,8 milliards en subvention :



660 M€

sur les biomédicaments



340 M€

sur l'hydrogène vert



800 M€

sur la robotique et l'industrie du futur, dont :

- ↳ **400 M€** pour la R&D et le développement d'offres de solutions pour l'industrie du futur. Un appel à manifestation d'intérêt est à ce titre ouvert jusqu'au 17/12/2021. Il laissera la place début 2022 à plusieurs appels à projets.
- ↳ **400 M€** pour les investissements permettant la transformation des sites industriels ou l'implantation d'usine 4.0. Des dispositifs devraient paraître « prochainement » sur ce bloc en soutien aux industriels.

Derrière ces dotations et la volonté de simplification du gouvernement, il convient de bien **comprendre les mécaniques d'intervention des différents « guichets »**. Toutes les interventions devront toujours, et sans pouvoir y déroger, répondre à la législation européenne sur les aides d'État.

En cela, à côté des régimes d'aides à la R&D et l'innovation, aux investissements industriels, à l'efficacité énergétique et environnementale, **deux autres régimes dérogatoires** sont à appréhender pour optimiser les dossiers et les montants d'aides :

LE RÉGIME ATML COVID-19 :

Le régime ATLM Covid-19 (Aide temporaire à montant limité) est mis en place aux premières heures de la crise, ce régime prévoit la possibilité d'une intervention jusqu'à 80% en subvention des projets.

Il a été prolongé à plusieurs reprises, et l'a été tout récemment jusqu'au 30/06/2022 (délibération de la CE du 18/11/2021). Contre toute attente, le plafond a également été revu à la hausse permettant sur ce régime la possibilité de monter à 2,3 millions d'euros de subvention (initialement bridé à 800 K€, il avait été une première fois relevé à 1,8 M€).

LE RÉGIME AFR :

Le régime AFR a la particularité de permettre la mobilisation de certaines aides uniquement sur un ensemble de territoires normés « AFR » par l'Union européenne. La carte AFR va évoluer à partir du 01/01/2022 pour la période 2022-2027. Il est donc important, notamment pour les ETI et les grandes entreprises, d'identifier si leurs projets sont situés en territoire AFR et s'ils répondent au prérequis nécessaire à la mobilisation de ce régime.

À partir de 2022, ce régime devrait se voir bonifier de 5% dans ses taux d'intervention.

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES



8 Mds€

consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont **2 Mds€** pour la filière hydrogène et **1 Md€** au nucléaire



6 Mds€

vers les secteurs de l'électronique et de la robotique



5 Mds€

dans les start-up dont **2 Mds€** de subventions et **3 Mds€** en fonds propres



4 Mds€

pour les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone



2 Mds€

doivent financer une « révolution du système agroalimentaire », dont **500 M€** en fonds propres



3 Mds€

fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain »



2,5 Mds€

vers la formation



2 Mds€

pour la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins

18ANS

d'expérience

220M€

d'aides publiques obtenues en 2021

3

implantations en France

65

collaborateurs



Franck MAUDOUX

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr